



Acomptes d'huissier rembourser ou pas?

Par **alexandra89**, le **07/03/2010 à 20:57**

Bonjour,
suite a un pret immobilier j'ai été mis sous huissier et il ma demander des acomptes que j'ai payer mais entre temps j'ai fait un dossier de surendettement qui ma été accordé. est ce que mes acomptes vont mettre rembourser ou deduit de mon credit immobilier ou pour les honoraires de l'huissier? ayant aucune nouvelle depuis

Par **superve**, le **14/03/2010 à 16:42**

non, il n'y a aucune raison de vous les rembourser puisque les sommes sont effectivement dues.